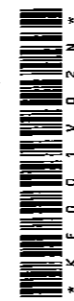


Guide pratique CAP ESTHÉTIQUE



KARIS
formations
www.karis-formation.com

L'école de la beauté et du bien-être



KARIS
formations



Abordez votre formation en toute sérénité !



SOMMAIRE

LES TECHNIQUES PROFESSIONNELLES	7
FOURNITURES ET MATÉRIEL NÉCESSAIRES À LA PRATIQUE DES TECHNIQUES PROFESSIONNELLES	11
FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	15
INSCRIPTION À L'EXAMEN	17
DESCRIPTION DES ÉPREUVES	19
POUR CONCLURE Les services Karis Formations	25
LES RECTORATS D'ACADÉMIES	27



LES TECHNIQUES PROFESSIONNELLES



Le CAP d'Esthétique - Cosmétique prépare à la réalisation de techniques esthétiques qui regroupent les soins du visage, la manucurie, l'épilation et le maquillage beauté. L'examen pratique du CAP est une synthèse de l'ensemble de ces techniques qui se réalise en trois heures trente sur un modèle. La finalité de cette épreuve est de démontrer à un jury votre aptitude à la réalisation des soins de beauté.

La réussite de cette épreuve est fondée sur l'excellente connaissance des techniques et leur réalisation de façon cohérente et justifiée.

Tout au long de votre formation vous recevrez des supports de cours descriptifs et des vidéos de l'ensemble des techniques à maîtriser ; vous devrez vous entraîner régulièrement à la pratique des soins sur votre entourage et sur vous-même afin que les gestes professionnels vous deviennent familiers et évidents.

Cet entraînement nécessite que vous soyez muni(e) de matériel et produits indispensables à la pratique. Ce matériel vous sera exigé le jour de l'examen, il est impératif que vous le possédiez (voir le livret Kit examen pour le matériel nécessaire).

LES SOINS DU VISAGE

Ils sont pratiqués par les esthéticien(ne)s, dans les instituts de beauté ou à domicile et visent une clientèle féminine et masculine. Les soins du visage correspondent à l'entretien et à l'embellissement de la peau du visage, du cou et du décolleté par une série de manipulations (applications de produits, techniques manuelles, utilisation d'appareils) qui se réalise dans un ordre donné et logique. En moyenne un soin du visage dure une heure quinze.

D'une façon générale le soin du visage s'ordonne de la façon suivante :

- un démaquillage ou nettoyage du visage ;
- un gommage chimique ou mécanique ;
- l'utilisation d'un appareil à production de vapeur ou à pulvérisation ;
- un nettoyage en profondeur si nécessaire (désincrustation) ;
- un modelage à l'aide d'une crème ou d'une huile ;
- l'utilisation d'un appareil spécifique au type de peau ;
- l'application d'un masque ;
- l'application d'une crème de jour ou d'une ampoule.

Chaque peau est différente et pour chaque type de peau les produits, les appareils utilisés et les techniques réalisées varieront, mais la trame du soin restera sensiblement la même.

Vous trouverez le détail de chacun des soins dans votre cours de « Techniques esthétiques ».

Une bonne préparation à l'examen implique que vous soyez en mesure d'adapter vos techniques de soin du visage à tous les types de peaux.

LA MANUCURIE

La manucurie, la beauté des pieds, le soin et le maquillage des ongles sont des pratiques qui visent essentiellement une clientèle féminine et qui se réalisent tant en institut de beauté traditionnel, dans les instituts spécialisés en ongles qu'à domicile. Les soins à connaître sont très variés mais essentiellement constitués de techniques manuelles.

Les soins que vous devrez savoir pratiquer pour votre CAP sont les suivants :

- soin complet des ongles et des mains (ou pieds) ;
- application de vernis :
 - monochrome,
 - bicolore,
 - french manucurie,
 - fantaisie avec ou sans artifices (strass, paillettes... sauf piercing).

D'une façon générale le soin des ongles s'ordonne de la façon suivante :

- un démaquillage soigneux des ongles ;
- taille et limage des ongles ;
- soin des cuticules ;
- soin des mains ou des pieds ;
- modelage des mains ou des pieds ;
- maquillage des ongles.

Le but de ces soins est d'entretenir la beauté des mains et/ou des pieds par une série de techniques, essentiellement manuelles qui sont associées à plusieurs applications de produits ; en moyenne un soin des ongles dure une heure. Il nécessite beaucoup de minutie et de concentration, c'est un vrai travail de précision.

L'ÉPILATION

Les épilations sont principalement pratiquées dans les instituts de beauté, mais les esthéticien(ne)s les proposent également à domicile ; la clientèle est féminine à 80 %, les hommes marquent de plus en plus d'intérêt pour les épilations. L'épilation concerne toutes les zones pileuses du corps et est pratiquée par les esthéticien(ne)s à la cire ou à la pince pour les plus petites zones.

Les candidats à l'examen du CAP doivent savoir pratiquer les épilations suivantes :

À la cire

- les membres supérieurs et inférieurs ;
- le maillot ;
- les aisselles ;
- le visage (sourcils, lèvre supérieure, menton, joues).

À la pince

- les sourcils

Les cires que les candidats doivent savoir utiliser sont les suivantes :

- la cire jetable avec bandes ;
- la cire jetable sans bandes ;
- la cire recyclable.

La durée des épilations est variable de dix minutes à plus d'une heure en fonction de la zone à épiler et de la technique utilisée ; à l'examen l'épreuve d'épilation n'excédera pas trente à quarante cinq minutes. Le détail de la pratique des épilations se trouve dans le manuel de «Techniques esthétiques ».

LES TECHNIQUES PROFESSIONNELLES



LE MAQUILLAGE

Il existe plusieurs niveaux de compétence en maquillage ; les titulaires du CAP d'esthétique cosmétique sont qualifiés pour pratiquer du « maquillage beauté » c'est-à-dire de la mise en valeur par l'application de produits de maquillage. Le maquillage artistique ne fait pas partie du programme de formation du CAP esthétique cosmétique.

Le maquillage beauté comprend :

- le maquillage de jour ;
- le maquillage soir ;
- le maquillage flash (mise en beauté).

La durée de réalisation d'un maquillage varie selon le sujet entre trente minutes pour une mise en beauté et une heure quinze pour un maquillage grand soir ; l'organisation reste toujours la même, les grandes étapes d'un maquillage sont les suivantes :

- application d'une base de maquillage ;
- préparation du teint : correction des imperfections cutanées, fond de teint, poudre ;
- maquillage des yeux : crayon, fard à paupières, fards à cils, éventuellement eye liner et faux cils ;
- maquillage des lèvres : dessin du contour des lèvres, application d'un rouge à lèvres ;
- application d'un fard à joues, contrôle du teint.



Un livret de techniques esthétiques spécialisé dans chaque matière vous parviendra pour chacun des domaines concerné ; vous trouverez dans ces livrets le détail de l'enchaînement de chacun des soins à connaître pour l'examen du CAP. Des vidéos de démonstration soutiennent ces livrets et vous permettront de visualiser et de vous entraîner aux gestes essentiels à la réalisation des techniques de beauté de base.

Pour parvenir à une bonne maîtrise de l'ensemble des soins, plusieurs facteurs sont à prendre en considération :

- Vous êtes amené(e) à travailler sur le corps humain : vos connaissances en biologie sont donc indispensables pour comprendre et expliquer les différents phénomènes qui amènent une peau à présenter un caractère particulier et des spécificités ; cet enseignement est donc à mettre en permanente relation avec les techniques esthétiques.
- Vous êtes amené(e) à conseiller et vendre des produits cosmétiques : vos connaissances en cosmétologie ainsi qu'en vente commerciale vous permettront de choisir et d'adapter les produits les plus efficaces en fonction des besoins de votre clientèle.
- Vous devrez manipuler des appareils spécifiques : il faut pour cela que vous étudiiez avec soin les cours de Technologie afin de connaître en détail le mode d'utilisation, les intérêts, actions et effets physiologiques de chacun des appareils mis à votre disposition dans les centres d'examen et instituts de beauté.

Comme nous l'évoquions en introduction de ce guide, la pratique à l'examen du CAP est une synthèse de l'ensemble des techniques professionnelles qui se déroule en trois heures trente dans un établissement aménagé pour recevoir les soins esthétiques. Les candidats et leurs modèles sont installés à un poste de travail durant toute l'épreuve, excepté pour l'épilation qui peut nécessiter un petit déplacement. Les candidats doivent donc préparer leurs affaires afin d'être efficace durant toute l'épreuve. Il est recommandé de constituer des « trousse » ou « mallettes » qui doivent contenir l'ensemble des produits et matériels dont vous aurez besoin pour chaque étape de l'épreuve.

FOURNITURES ET MATÉRIEL NÉCESSAIRE A LA PRATIQUE



Certains produits et matériels vous seront utiles pour toute l'épreuve (produit antiseptique, coton, mouchoirs en papier...) d'autres ne vous serviront que pour une partie de l'épreuve (vernis à ongles, rouge à lèvres...).

Dans un souci d'efficacité vous devez donc constituer :

- une trousse manucurie et beauté des pieds ;
- une trousse de maquillage ;
- une trousse d'épilation ;
- une trousse de soin du visage.

Vous apporterez également avec vous de quoi écrire puisque vous rédigerez un document technique durant les trois heures trente (fiche diagnostic/conseil).

LE POSTE DE TRAVAIL PRINCIPAL DE COULEUR À DOMINANTE BLANCHE DOIT ÊTRE ORGANISÉ ET IMPECCABLE TOUT AU LONG DU SOIN.

- une serviette blanche à disposer sur le poste de travail ; ✓
- une serviette blanche grand modèle pour le fauteuil ; ✓
- une serviette blanche pour mains ; ✓
- un pot pour le petit matériel (pot à crayon, mazagran...) ; ✓
- deux serviettes blanches pour le modèle ; ✓
- du coton hydrophile (idéalement en disques à démaquiller ronds et carrés à présenter dans un petit panier ou boîte à cotons) ; ✓
- une boîte de mouchoirs blancs en papier dans un distributeur ; ✓
- six coupelles pour recevoir les produits ; ✓
- deux spatules en plastique pour prélever les produits ; ✓
- un bol de rinçage ; ✓
- une petite bassine en plastique ; ✓
- des éponges de rinçage jetables ; ✓
- une petite poubelle avec couvercle ; ✓
- une paire de ciseaux professionnels ; ✓
- un produit antiseptique pour les mains (qui ne se rince pas) ; ✓
- du savon liquide ;
- un produit désinfectant pour petit matériel. ✓

TROUSSE DE MANUCURIE ET BEAUTÉ DES PIEDS

- panier à manucurie (pour déposer le petit matériel et les produits) ;
- trois serviettes blanches ; ✓
- bâtonnets de buis ;
- limes en carton de différentes épaisseurs ; ✓
- un coussin de manucurie ; ✓
- pince à ongles ; ✓
- pince à envies ; ✓

- bol de manucurie ; ✓
- un pinceau pour l'application des produits ; ✓
- dissolvant sans acétone ; ✓
- produit cuticules (huile ou crème) ; ✓
- eau émolliente ; ✓
- crème de modelage mains / pieds ; ✓
- une base de vernis ; ✓
- vernis à ongles de différentes couleurs (nacres claires et foncées, laques claires et foncées, french) ; ✓
- Gant pour enveloppement paraffine ;
- artifices (strass, paillettes... sauf piercing) ; ✓
- un accélérateur de séchage. ✓

TROUSSE DE MAQUILLAGE

- pinceau à poudre ; ✓
- jeux de pinceaux pour le maquillage des yeux (1 large, 1 moyen, 1 eye liner, 1 estompe, 1 fin) ; ✓
- pinceau à lèvres ; ✓
- une houppette ; ✓
- éponges d'application (latex) ; ✓
- une base neutre ; ✓
- bases correctrices ; ✓
- fonds de teint (un clair, un moyen, un foncé) ; ✓
- poudre libre translucide ; ✓
- fards correcteurs gras et poudre (un clair, un foncé) ; ✓
- crayons contour des yeux ; ✓
- crayons à lèvres ; ✓
- fards à paupières ; ✓
- fards à joues ; ✓
- mascara de différentes couleurs ; ✓
- faux cils en frange et implants ; ✓
- colle à faux cils ; ✓
- différents rouges à lèvres ; ✓
- paillettes, poudres scintillantes, strass... ✓
- aquarelles.

TROUSSE DE SOIN DU VISAGE

- un pinceau à masque ; ✓
- une pince à épiler ; ✓
- un lait démaquillant visage ; ✓
- une lotion démaquillante yeux ; ✓

FOURNITURES ET MATÉRIEL NÉCESSAIRE A LA PRATIQUE



- une lotion tonique visage ; ✓
- un gel nettoyant visage ; ✓
- un gommage mécanique ; ✓
- un gommage chimique ; ✓
- un masque crème ; ✓
- un masque terreux ; ✓
- un masque contour des yeux ; ✓
- une crème de base ; ✓
- une ampoule « coup d'éclat » ; ✓
- bâtonnet de buis. ✓

Il est inutile que vous possédiez de grandes quantités de produits, apportez simplement les quantités suffisantes à la réalisation d'un soin du visage. Vous pouvez reconditionner vos produits dans des flacons de petite contenance blancs (vendus en pharmacies, Séphora, Body Shop, Muji...). Il est également possible de commander des kits examens par l'intermédiaire de l'école.

TROUSSE D'ÉPILATION

- une serviette pour le poste de travail ; ✓
- un pot pour le petit matériel (pot à crayon, mazagran) ; ✓
- une pince à épiler ; ✓
- une spatule inox cire jetable ; ✓
- une spatule buis petit modèle cire recyclable ; ✓
- une spatule buis grand modèle cire recyclable ; ✓
- une paire de ciseaux arrondis ; ✓
- du talc ; ✓
- un produit post épilatoire ; ✓
- un produit antiseptique ; ✓
- cotons ; ✓
- mouchoirs blancs en papier ; ✓
- un produit désinfectant.

LE MODÈLE

- un paréo ; ✓
- un bandeau d'éponge blanche lui maintiendra les cheveux ; ✓
- une paire de mules, orteils découverts ; ✓
- sans bijoux, maquillé, les cheveux longs attachés et retenus en arrière. ✓

LE CANDIDAT

Le jour de l'épreuve de pratique, la tenue que porte le candidat au CAP d'esthétique est réglementée. Vous porterez une **tenue professionnelle en coton blanc, les manches seront courtes** ou retroussées, vos **chaussures** seront également **blanches et fermées**.

LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL



Il est recommandé de ne pas porter de bijoux, les ongles doivent être courts, manucurés et non vernis. Si vous portez les cheveux longs, ils seront parfaitement attachés et maintenus durant toute l'épreuve. La sobriété dans la tenue est de rigueur. Évitez les fantaisies, votre présentation sera strictement évaluée.

Candidat et modèle sont convoqués au centre d'examen au moins trente minutes avant le début de l'épreuve ; c'est le temps d'installation nécessaire pour changer de tenue et installer son poste de travail. Arrivez donc en avance et préparez soigneusement vos affaires afin de ne pas perdre de temps.

FOURNISSEURS EN MATÉRIEL ESTHÉTIQUE

Le marché des produits professionnels s'adresse essentiellement à des professionnels installés. Pour se procurer le matériel indispensable à l'examen, certains fournisseurs conditionnent pour les étudiants des trousseaux complètes de matériel et produits ; utilisez leurs services, cela facilitera vos achats.

Dans votre livret « kits examen » vous retrouverez les offres de matériel des fournisseurs sélectionnés par Karis formations.

La formation en milieu professionnel permet de découvrir le monde professionnel (activités et contraintes de l'entreprise, structure et organisation des entreprises...), d'acquérir et de mettre en œuvre en situation réelle des techniques esthétiques, de découvrir les caractéristiques des emplois occupés par les titulaires du diplôme, de s'insérer dans une équipe de professionnels.

DURÉE DE LA FORMATION EN ENTREPRISE

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de **douze semaines maximum**.

LA RÉPARTITION DES PÉRIODES

Les douze semaines maximum de période de formation en milieu professionnel (PFMP) sont réparties **sur deux années de formation en période scolaire et comportent obligatoirement :**

- quatre semaines minimum sur une ou plusieurs périodes en première année de formation ;
- six semaines minimum sur au plus deux périodes en deuxième année de formation.

Les deux semaines restantes sont à répartir sur ces périodes.

Une période de **trois semaines minimum** dans un secteur d'activités de **vente-conseil en parfumerie** et une autre période de **trois semaines minimum** dans un secteur d'activités de **techniques de soins esthétiques sont obligatoires, l'année d'inscription à l'examen.**

LES STATUTS

- voie scolaire

La formation en milieu professionnel est organisée en semaines ou en équivalent jours, mais une période d'une durée minimum de trois semaines, consécutives ou non, sera prévue en fin de formation.

LE SUIVI

Toutes les PFMP font l'objet d'une convention entre Karis, le stagiaire et l'entreprise d'accueil puis d'une attestation contenant le lieu, la durée et la nature des activités. Elles seront signées par les trois parties.

Un livret de formation, élaboré au niveau académique, précisera les modalités et le contenu des différentes formations en milieu professionnel de l'élève et sera à compléter par le stagiaire et le maître de stage.

COMMENT RECHERCHER UN TERRAIN DE STAGE ?

La recherche d'un terrain de stage s'apparente à une recherche d'emploi ; elle nécessite autant d'implication, de sérieux et de suivi que s'il s'agissait de la recherche d'un emploi rémunéré. Il vous faut donc démarcher les entreprises avec soin et conviction !

- Sélectionner plusieurs entreprises dans lesquelles vous souhaiteriez être stagiaire.
- Envoyer un CV accompagné d'une photo et d'une lettre de motivation.
- Éventuellement se déplacer pour proposer sa candidature (toujours muni d'un CV avec photo).
- Avoir une excellente présentation et surtout... marquer de l'intérêt pour la profession !

INSCRIPTION À L'EXAMEN



OÙ FAIRE SON STAGE ?

Ces stages doivent être réalisés dans une entreprise du secteur « beauté », les secteurs d'activité dans lesquels ils peuvent être effectués sont les suivants :

- instituts de beauté, parfumeries ;
- grands magasins ;
- grandes surfaces ;
- magasins franchisés ;
- pharmacies, parapharmacies ;
- salons de coiffure ;
- établissements de thalassothérapie ;
- établissements du troisième âge ;
- centres de vacances et de loisirs ;
- organismes culturels.

QUE FAIT-ON DURANT LE STAGE ?

Le stagiaire sera amené durant cette période à l'exercice des activités suivantes :

- réalisation de soins esthétiques ;
- réalisation de maquillages ;
- vente et conseil de produits cosmétiques ;
- organisation et gestion de l'espace de travail (cahier de rendez-vous, organisation des postes de travail, réception, étiquetage, rangement des produits...).

Vous devrez vous adapter au fonctionnement de l'entreprise et faire preuve d'intérêt et de conscience professionnelle vis-à-vis du maître de stage qui vous accueille dans son entreprise. Les premiers jours correspondent souvent à une période d'observation ; progressivement votre maître de stage vous confiera des tâches à réaliser qui vous feront progresser dans votre apprentissage. Il faut pour cela instaurer un climat de confiance avec votre maître de stage ainsi qu'avec la clientèle.

QUELS SONT LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA RÉALISATION D'UN STAGE EN ENTREPRISE ?

À votre demande, dès que vous avez trouvé un stage, KARIS Formations rédige des conventions pour la période concernée. Ces conventions sont établies en trois exemplaires : un exemplaire pour vous, un exemplaire pour l'entreprise d'accueil, un exemplaire pour KARIS Formations. Une fois les conventions établies et signées par les trois parties, vous pouvez débiter votre stage.

Une attestation précisant la nature et la durée des stages effectués pourra être exigée pour la délivrance du diplôme ; soumettez ce document à votre maître de stage à l'issue de votre période de stage et conservez-le précieusement. Il vous sera utile au moment de votre inscription à l'examen.

L'ATTESTATION AUX UV OBLIGATOIRE

Il est obligatoire de satisfaire au contrôle de connaissances pour la délivrance de l'attestation de formation du personnel utilisant des appareils UV mis à la disposition du public. Il s'agit d'une formation de huit heures validée par un questionnaire.

Nous vous invitons à contacter **Melle Fouet (01 40 29 14 11)** pour plus d'informations sur les dates et le coût de cette formation spécifique.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Le Ministère de l'Éducation Nationale réglemente les conditions d'accès et de délivrance du diplôme (Décret N°2002-463 du 4 avril 2002), les points essentiels sont les suivants :

- Le CAP est un diplôme national délivré par le ministre chargé de l'éducation qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle. Il est classé niveau V dans la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.
- L'examen comporte au maximum sept unités obligatoires et, le cas échéant, une unité facultative. À chaque unité constitutive du diplôme correspond une épreuve.

Liste des épreuves à partir de la session 2010 :

Épreuves	Coefficient	Mode	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES			
Techniques esthétiques	8 dont 1 pour la vie sociale et professionnelle	Ponctuelle pratique et écrite	4h30
Vente de produits et de prestation de services	3	Ponctuelle orale	30 min max
Sciences et arts appliqués à la profession	4	Ponctuelle écrite	3h
UNITÉS GÉNÉRALES			
Français et Histoire-Géographie	3	Ponctuelle écrite et orale	2h15
Mathématiques-sciences	2	Ponctuelle écrite	2h
EPS	1	Ponctuelle	
Épreuve facultative de langue vivante étrangère		Ponctuelle orale	20 min

- La formation préparant à l'examen peut être suivie par la voie scolaire dans un établissement public ou privé, par l'apprentissage ou par la voie de l'enseignement à distance.
- Les candidats mineurs au 31 décembre de l'année de l'examen doivent justifier avoir suivi la formation conduisant à celui-ci pour s'y présenter.
- L'examen a lieu sous forme d'épreuves terminales pour les candidats ayant suivi une préparation par la voie de l'enseignement à distance.
- Le diplôme est délivré aux candidats qui ont présenté l'ensemble de ces unités constitutives – à l'exception de celles dont ils ont été dispensés – et ont obtenu la moyenne, d'une part à l'ensemble des unités du diplôme affectées de leurs coefficients, d'autre part, à l'ensemble des unités professionnelles affectées de leurs coefficients.
- Seuls les points excédant 10 sur 20 obtenus à l'épreuve facultative sont pris en compte pour le calcul de la note moyenne.
- Les candidats qui n'ont pas obtenu leur diplôme conservent, à leur demande, durant cinq années à compter de leur date d'obtention, les notes reçues. Dans cette limite de cinq ans, les candidats peuvent choisir, à chaque session, soit de conserver leurs notes, soit de passer à nouveau l'épreuve.

DESCRIPTION DES ÉPREUVES



Dans ce second cas, la dernière note obtenue est la seule prise en compte.

- Dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation, les candidats titulaires de certains titres ou diplômes peuvent être dispensés de présenter une ou plusieurs unités constitutives du diplôme présenté. Les titulaires d'un CAP, d'un BEP, ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV sont dispensés de l'évaluation prévue dans les domaines généraux du CAP (Arrêtés du 26 avril 1995 et du 5 août 1998).

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES - TRÈS IMPORTANT -

Vous vous inscrirez à l'examen du CAP d'esthétique cosmétique en candidat individuel.

Pour cela il faut vous rapprocher des services académiques de votre région à partir du mois de septembre de l'année précédent votre passage à l'examen pour connaître les dates exactes d'inscription à l'examen. (Exemple : Examen en juin 2010 : inscriptions à partir de septembre 2009)

Pour l'inscription obligatoire auprès de l'académie, vous devez vous préinscrire sur Internet sur le site de préinscription. Puis, votre dossier vous est envoyé par courrier postal. Vous devez contrôler le contenu et le retourner avec les documents demandés.

Renseignez-vous suffisamment à l'avance auprès de l'académie de votre région, car les modalités d'inscription à l'examen varient d'une académie à l'autre.

EP1 : TECHNIQUES ESTHÉTIQUES

Épreuve pratique et écrite – coefficient : 7 – durée : trois heures trente minutes

L'attestation de formation à l'utilisation des appareils UV (décret n°97-617 du 30 mai 1997) est présentée avant le début de l'épreuve. Le candidat est prévenu par le service des examens.

En l'absence d'attestation, le candidat ne réalise pas l'épreuve et se voit attribuer la note de zéro à cette épreuve.

a- Support de l'évaluation

Le candidat :

- renseigne une fiche diagnostic/conseils en soins esthétiques pour un modèle majeur choisi par la commission d'évaluation.
- réalise sur son modèle des techniques esthétiques (le modèle majeur du candidat répond aux caractéristiques définies par le service des examens).

b- Mode d'évaluation

Épreuve ponctuelle : pratique et écrite – Durée : trois heures trente dont trente minutes pour la fiche.

L'évaluation des acquis du candidat s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale écrite et pratique à partir :

- d'une fiche diagnostic/conseils esthétiques fournie au candidat pour un modèle choisi par la commission d'évaluation,
- de techniques esthétiques réalisées sur son modèle.

Sur son temps d'épreuve, le candidat renseigne dans un premier temps la fiche en soins esthétiques pour un modèle choisi par la commission d'évaluation et réalise ensuite sur son modèle les techniques esthétiques demandées par le sujet d'examen.

Les techniques esthétiques mettent en œuvre :

- les techniques de soins du visage (60 points) ;
- les techniques d'épilation (25 points) ;
- les techniques de manucurie ou beauté des pieds (15 points) ;
- les techniques de maquillage (20 points).

La fiche diagnostic/conseils en soins esthétiques est évaluée sur 20 points.

Épreuve écrite pour l'évaluation de Prévention Santé Environnement – coefficient : 1 – durée : une heure



EP2 : VENTE DE PRODUITS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Épreuve orale – coefficient : 3 – durée : trente minutes maximum

a- Support de l'évaluation

Le candidat :

- élabore un dossier professionnel correspondant aux activités de vente et de mise en valeur des produits et/ou des prestations de services réalisées en entreprise (activités professionnelles ou réalisées en période de stage).
- répond, sous forme de sketch, à une situation de vente d'un produit ou d'une prestation de services relative aux activités décrites dans le référentiel.

Le dossier professionnel est constitué :

- d'une partie commerciale (positionnement de l'entreprise : assortiment, clientèle, techniques de merchandising) liée à une des structures du secteur d'activités de conseils et de vente (deux pages maximum),
- d'une partie connaissance des produits et des prestations de services constituée d'une fiche pour le produit et d'une fiche pour la prestation de services (une page maximum chacune).

b- Mode d'évaluation

L'évaluation des acquis du candidat s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale orale qui prend appui sur :

- le dossier professionnel préparé par le candidat ;
- une situation de vente d'un produit ou d'une prestation de services sous forme de sketch de vente ;
- les savoirs associés liés à la vente et à la connaissance du milieu professionnel.

L'épreuve est composée de la prestation de vente et d'un entretien.

La prestation de vente n'excède pas dix minutes et un des membres de la commission d'interrogation tient le rôle du client. Au cours du sketch, le candidat développe les différentes phases de la vente et propose une vente additionnelle. La commission d'interrogation ne formule qu'une seule objection pendant le sketch. La situation de vente, non connue du candidat, est choisie au moment de l'épreuve dans une banque de sujets.

L'entretien dure vingt minutes maximum. Il est relatif aux deux fiches, à la présentation de la structure constituant le dossier professionnel.

ATTENTION : Le recteur fixe la date à laquelle le dossier professionnel et les justificatifs de la formation en entreprise doivent être remis au service chargé de l'organisation de l'examen. En l'absence du dossier ou des attestations de formation en entreprise à la date fixée par le recteur, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro lui est attribuée à l'épreuve.

EP3 : SCIENCES ET ARTS APPLIQUÉS À LA PROFESSION

Épreuve écrite – coefficient : 4 – durée : trois heures

Cette épreuve vérifie les connaissances scientifiques, technologiques et réglementaires et artistiques mobilisées dans des situations professionnelles.

a- Support de l'évaluation

L'épreuve prend appui sur la description de situation(s) professionnelle(s) et sur des supports documentaires (en annexe du sujet), six maximum (fiches, articles, photos, textes...).

Elle comprend plusieurs parties, chacune de ces parties étant composée de plusieurs questions indépendantes et/ou liées :

- biologie (20 points) ;
- cosmétologie (20 points) ;
- technologie des appareils et des instruments (15 points) ;
- techniques esthétiques (10 points) ;
- arts appliqués à la profession (15 points).

L'évaluation apprécie :

- l'exactitude du vocabulaire ;
- l'exploitation des documents ;
- la maîtrise des connaissances ;
- la mobilisation des connaissances dans des situations professionnelles ;
- la présentation, l'expression écrite ;
- la maîtrise des bases de la représentation graphique.

b- Mode d'évaluation

Chacune des parties de l'évaluation est présentée de façon distincte et l'ensemble constitue une seule épreuve.

Le candidat est libre de son organisation sur le temps de l'épreuve.

DESCRIPTION DES ÉPREUVES



EG1 – FRANÇAIS ET HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

Épreuve écrite et orale – coefficient : 3 – durée : deux heures quinze minutes

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

L'épreuve de français et d'histoire-géographie permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

a- Support de l'évaluation

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à parts égales, sur 10 points.

Première partie – français

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes), soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

Deuxième partie – histoire-géographie

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

b- Mode d'évaluation

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier, le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG2 – MATHÉMATIQUES - SCIENCES

Épreuve écrite – coefficient : 2 – durée : deux heures

L'évaluation en mathématiques-sciences a pour objectifs :

- d'apprécier les savoirs et compétences des candidats ;
- d'apprécier leur aptitude à les mobiliser dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- de vérifier leur aptitude à résoudre correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à vérifier leur cohérence ;
- d'apprécier leur aptitude à rendre compte par écrit ou oralement.

b- Mode d'évaluation

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique-chimie.

Mathématiques – une heure – notée sur 10 points

Le sujet se compose de plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le programme.

Les thèmes de mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Physique-chimie – une heure – notée sur 10 points

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties.

Première partie

Un ou deux exercices restituent, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma, une expérience ou un protocole opératoire. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple :

- à montrer ses connaissances ;
- à organiser les observations fournies, à en déduire une interprétation et, plus généralement, à exploiter les résultats.

Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles.

Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des évaluations écrites (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Les trois alinéas suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies.
- L'usage des calculatrices électroniques est autorisé sauf mention contraire figurant sur le sujet.
- L'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

EG3 – ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

– coefficient : 1 –

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 11 juillet 2005 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (*Journal officiel* du 21 juillet 2005, *BOEN* n° 42 du 17 novembre 2005) et par la note de service n° 2005-179 du 4 novembre 2005 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (*BOEN* n° 42 du 17 novembre 2005 complété par le BO n°2 du 19 février 2009).

Les candidats peuvent choisir entre différents groupes d'épreuves :

- gymnastique/basket ball ;
- demi-fond/ badminton simple ;
- demi-fond/tennis de table simple ;
- tennis de table simple/sauvetage ;
- sauvetage/basket ball.

Ces groupes sont susceptibles d'être modifiés ou différents selon les académies. Nous vous conseillons donc de vous renseigner auprès d'elles.

POUR CONCLURE



Les services KARIS Formations

Élève à Karis Formations vous bénéficiez d'une **assistance téléphonique personnalisée** pour vous aider dans la compréhension de vos cours et de vos devoirs, n'hésitez pas à nous contacter !

Comment utiliser ce service ?

Vous trouverez dans chacun de vos fascicules de cours un feuillet détachable de « **Questions aux professeurs** », préparez vos questions et adressez le :

- Par courrier à l'école à « KARIS FORMATIONS »
- Par télécopie au **01 40 29 14 10**
- Par courrier électronique à **profs@tendances-formations.com** ou **contact@tendances-formations.com**
- Par téléphone au **01 40 29 14 14**

N'hésitez à contacter :

- **Melle Virginie FOUET** au **01 40 29 14 11** pour plus d'informations sur les stages en entreprise.
- **Mme Sandrine TRAGHA** pour le contenu des cours professionnels techniques esthétiques, l'organisation des épreuves les **mardi matin et vendredi à l'école ou au 06 30 69 04 61**.
- **Mme Corinne BRIAND SEURAT** pour la vente et le dossier à élaborer pour l'épreuve « Vente de produits et de prestations de services » les **mardis de 9 h à 15 h ou au 06 77 33 90 13**.

Et surtout, n'hésitez pas à consulter votre espace élève :

<http://karis-formations.espace-eleves.com>

N'oubliez pas de mentionner la référence précise du cours concerné par vos questions.

Chaque professeur assure une permanence hebdomadaire, pour connaître leurs jours et horaires de présence, consultez l'espace élèves.



LES RECTORATS D'ACADÉMIES



ZONE A				
Rectorats d'Académies	Adresse	Téléphone	Fax	Adresse mail
Caen	168, rue Caponière - BP46184 14061 Caen Cedex	02 31 30 15 00	02 31 30 15 92	http://www.ac-caen.fr/
Clermont-Ferrand	3, avenue Vercingétorix 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1	04 73 99 30 00	04 73 99 30 01	http://www.ac-clermont.fr/
Grenoble	7, place Bir Hakeim - BP 1065 38021 Grenoble Cedex	04 76 74 70 00	04 76 74 73 60	http://www.ac-grenoble.fr/
Lyon	92, rue de Marseille - BP 7227 69354 Lyon cedex 07	04 72 80 60 60	04 78 58 54 78	http://www.ac-lyon.fr/
Montpellier	31, rue de l'Université 34058 Montpellier Cedex 07	04 67 91 52 52	04 67 60 74 16	http://www.ac-montpellier.fr/
Nancy-Metz	2, rue Philippe de Gueldres CO30033 54035 Nancy Cedex	03 83 86 20 20	03 83 86 76 15	http://www.ac-nancy-metz.fr/
Nantes	4 rue de la Houssinière - BP 72616 44326 Nantes cedex 3	02 40 37 37 37	02 40 37 37 00	http://www.ac-nantes.fr/
Rennes	96, rue Antrain CS 10503 35705 Rennes Cedex 7	02 23 21 77 77	02 23 21 73 05	http://www.ac-rennes.fr/
Toulouse	Place Saint-Jacques 31073 Toulouse Cedex 9	05 61 17 70 00	05 61 17 77 26	http://www.ac-toulouse.fr/
ZONE B				
Aix-Marseille	1, place Lucien Paye 13621 Aix en Provence Cedex 1	04 42 91 70 00	04 42 26 68 03	http://www.ac-aix-marseille.fr/
Amiens	20 bld Alsace-Lorraine - BP 2609 80026 Amiens Cedex 1	03 22 82 38 23	03 22 92 82 12	http://www.ac-amiens.fr/
Besançon	10 rue de la Convention 25030 Besançon Cedex	03 81 65 47 00	03 81 65 47 65	http://www.ac-besancon.fr/
Dijon	51, rue Monge 21033 Dijon Cedex	03 80 44 84 00	03 80 44 84 28	http://www.ac-dijon.fr/
Lille	Cité académique Guy Debeyre 20, rue Saint-Jacques - BP709 59033 Lille Cedex	03 20 15 60 00	03 20 15 65 90	http://www.ac-lille.fr/
Limoges	13, rue François Chénieux 87031 Limoges Cedex	05 55 11 40 40	05 55 79 82 21	http://www.ac-limoges.fr/
Nice	53, avenue Cap-de-Croix 06181 Nice Cedex	04 93 53 70 70	04 93 53 70 83	http://www.ac-nice.fr/
Orléans-Tours	21, rue Saint Etienne 45043 Orléans Cedex 1	02 38 79 38 79	02 38 62 41 79	http://www.ac-orleans-tours.fr/
Poitiers	5, Cité de la Traverse - BP 625 86022 Poitiers Cedex	05 49 54 70 00	05 49 54 70 01	http://www.ac-poitiers.fr/
Reims	1, rue Navier 51082 Reims Cedex	03 26 05 69 69	03 26 05 69 42	http://www.ac-reims.fr/
Rouen	5, rue de Fontenelle 76037 Rouen Cedex	02 35 14 77 49	02 35 71 56 38	http://www.ac-rouen.fr/
Strasbourg	6 rue de la Toussaint 7975 Strasbourg Cedex 9	03 88 23 37 23	03 88 23 39 99	http://www.ac-strasbourg.fr/
ZONE C				
Bordeaux	5, rue Joseph de Carayon Latour - BP 935 33060 Bordeaux Cedex	05 57 57 38 00	05 56 96 29 42	http://www.ac-bordeaux.fr/
Créteil	4, rue Georges Enesco 94010 Créteil Cedex	01 57 02 60 00	01 57 02 65 90	http://www.ac-creteil.fr/
Paris	94 avenue Gambetta 75984 Paris Cedex 20	01 44 62 40 40	01 40 30 12 72	http://www.ac-paris.fr/ http://www.siec.education.fr/
Versailles	3, boulevard De Lesseps 78017 Versailles Cedex	01 30 83 44 44	01 39 50 02 47	http://www.ac-versailles.fr/
HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE				
Corse	Boulevard Pascal Rossini - BP 808 20192 Ajaccio Cedex 4	04 95 50 33 33	04 95 51 27 06	http://www.ac-corse.fr/
Guadeloupe	Site Grand Camp - Boulevard de l'Union 97164 Pointe-à-Pitre	05 90 21 38 68	05 90 21 38 65	http://www.ac-guadeloupe.fr/
Martinique	Site de Tartenson - Rue Saint-John Perse 97200 Fort-de-France	05 96 59 99 00	05 96 72 62 23	http://www.ac-martinique.fr/
Réunion	24 avenue Georges Brassens - Le Moufia 97702 Saint-Denis Messag. Cedex 9	02 62 48 10 10	02 62 28 69 48	http://www.ac-reunion.fr/



NOTES

Utilisez cette page pour noter toutes vos remarques concernant la leçon que vous venez d'étudier : les points qui vous ont semblé importants, ceux que vous n'avez pas bien compris et pour lesquels vous avez des questions à poser (nous vous rappelons qu'un formulaire **QUESTIONS AU PROFESSEUR** se trouve à la fin de ce fascicule, n'hésitez pas à vous en servir).